

éprouveraient de graves difficultés financières, et le fait que toutes les banques soient légalement liées crée des pressions sur l'ensemble du système.

Afin de sauvegarder le FCS, institution qui fait partie de l'histoire du secteur agricole des États-Unis, le Congrès et le Sénat ont adopté le projet de loi HR3030 le 19 décembre 1987. Grâce à un régime d'obligations garanties par le gouvernement fédéral, que le Comité sénatorial de l'agriculture a conçu afin de minimiser les dépenses imputées au budget fédéral, le FCS se verra fournir jusqu'à concurrence de 4 milliards de dollars. En outre, dans le cadre d'une refonte du système, les *Land Banks* et les *Intermediate Credit Banks* devront fusionner dans les douze districts régionaux, dans un délai de six mois suivant l'adoption du projet de loi; celui-ci prévoit par ailleurs la fusion de districts à la suite de votes des actionnaires, de sorte que le système pourrait ne plus comprendre que six régions et sept banques. Le FCS doit aussi établir des dispositions garantissant les «droits des emprunteurs», y compris une procédure de restructuration des prêts en souffrance, lorsque pareille mesure serait moins coûteuse qu'une saisie immobilière. Enfin, le projet de loi prévoit le développement d'un marché secondaire pour les prêts agricoles, qui constituera une nouvelle source de fonds et qui permettra d'offrir des taux d'intérêt fixes à long terme; les emprunteurs bénéficieront de taux d'intérêt inférieurs, puisque les risques de défaut de paiement seront partagés par les investisseurs et les prêteurs. Bien que l'utilisation du marché secondaire soulève certains problèmes -- comme la restructuration des prêts agricoles qui s'ensuivra, le niveau d'intervention requis de la part du gouvernement et, en ce qui concerne le FCS, une diminution possible du nombre de ses emprunteurs réguliers --, le projet de loi reflète un certain consensus quant à la nécessité de trouver des sources de crédit agricole nouvelles, plus diverses et moins coûteuses.

c. **La Farmers Home Administration**

Fondée en 1935, la *Farmers Home Administration* (FmHA) est considérée comme le prêteur de dernier ressort dans le secteur agricole: elle fournit du crédit aux agriculteurs qui ne peuvent s'en procurer auprès des banques commerciales. À ce titre, la FmHA s'apparente à la Société du crédit agricole du Canada.

La FmHA se finance par la vente de titres gouvernementaux et par les revenus découlant des prêts octroyés. Lorsque les prêts sont garantis par la FmHA, les banques commerciales peuvent fournir directement l'argent aux emprunteurs. En 1986, la FmHA a octroyé environ 75 400 prêts et subventions pour un montant total de 4,4 milliards de dollars; de plus, 43 000 prêts ont été rééchelonnés sur une plus longue période, 25 000 ont